

qu'on nous fait est très importante, et nous devons nous tenir en garde contre la possibilité de laisser lier et enchaîner le Canada par des mesures prises par l'exécutif pendant la vacance du parlement, grâce aux facilités plus grandes qu'offrira l'établissement d'une agence, pendant que l'opinion publique n'aura pas été consultée. Les exemples ne nous manquent point. Nous nous rappelons notamment qu'une fois, on nous annonça qu'un grand honneur et un grand avantage avaient été accordés au Canada ; que l'un de ses enfants avait été choisi pour le représenter dans une commission aux travaux de laquelle le pays était considérablement intéressé ; plus tard, cependant, on nous dit que ce commissaire, étant l'agent du gouvernement britannique, n'avait pas voix au chapitre comme représentant du Canada. Je n'hésite pas à dire que les intérêts de notre pays ont sérieusement souffert par le fait qu'un Canadien le représentait dans cette cause. Le Canada s'est trouvé lié, tout comme s'il avait librement consenti au traité, tandis qu'en réalité, son représentant n'avait eu aucune liberté d'action. C'a été un désavantage au lieu d'un avantage.

Je suis d'avis qu'une démarche plus pratique et plus importante pour les intérêts du pays et pour l'avancement d'une saine politique serait de prendre les moyens d'avoir un agent à Washington — un homme qui jouirait de la confiance de nos populations, qui connaîtrait les besoins du pays et qui pourrait, par ses rapports personnels, faciliter l'établissement à Washington de négociations commerciales qui produiraient d'importants résultats. Grâce à cet intermédiaire, les obstacles seraient aplanis et les malentendus dissipés ; les hommes d'état de la république voisine connaîtraient mieux notre position, et il en sortirait, d'un côté et de l'autre, une politique plus éclairée, tout à l'avantage des deux peuples. Je signale cette question à l'attention du gouvernement ; car elle est d'une haute importance.

Le seul autre sujet que j'aborderai, c'est celui du contrat qui comporte la construction de 127 milles de chemin de fer dans la Colombie britannique. Je tiens à vous rappeler que, quoique le gouvernement ait demandé, au cours de la dernière session, l'autorisation de faire un contrat ne dépassant pas 125 milles, ce fut avec l'entente qu'on demanderait

M. BLAKE.

au gouvernement impérial de donner une aide matérielle pour leur construction. L'honorable ministre chargé de proposer la résolution dit :

“ Je crois que, pour toutes ces considérations, nous pourrions compter sur l'Angleterre avec confiance, et puisque le Canada fait actuellement de grands frais pour pénétrer dans les meilleures et les plus accessibles parties du Nord-Ouest, nous pouvons demander au gouvernement impérial de nous prêter assistance ou de nous donner une garantie qui ne coûtera rien à l'empire, pour atteindre les riches prairies du Nord-Ouest et traverser les Montagnes Rocheuses en partant du Pacifique. Nous pourrions nous adresser à l'Angleterre avec d'autant plus de confiance qu'elle a endossé nos obligations à maintes reprises, que nous avons toujours su maintenir notre crédit et empêcher que l'Angleterre ait jamais eu à payer un seul dollar à cause d'une garantie qu'elle nous avait accordée. Ainsi donc, nous pouvons regarder avec confiance notre mère-patrie comme notre aide naturel dans cette grande entreprise. Non-seulement nous offrons le crédit solide et respecté du Canada en retour de l'aide et de l'assistance que nous demandons, mais nous appuyons ce crédit sur notre bien-fonds, représentant des millions d'acres des terres les plus fertiles du monde.”

L'honorable premier ministre parla dans le même sens et en termes plus énergiques encore :

“ Nous permettrons au gouvernement britannique, dit-il, de nommer un commissaire ; nous en choisirons un nous-mêmes, et ces deux personnalités occuperont une charge quasi-judiciaire un peu semblable à celle de l'auditeur général en Angleterre ou ici, tout en étant à l'abri des exigences politiques et des changements qu'elles provoquent. A eux sera confiée l'administration fidèle et honnête de cette immense propriété de 100,000,000 d'acres de terres, qu'ils pourront échanger contre les garanties du Canada, qu'ils n'auront pas le pouvoir de vendre au-dessous de deux dollars l'acre sans le consentement des deux gouvernements, prêteur et empréteur ; ces commissaires seront avant tout chargés de conduire les affaires du chemin de fer lui-même. Voyons donc un moment quelles cartes, pour me servir d'une expression empruntée au jeu, tiendrait en mains un ministre qui se rendrait en Angleterre et qui dirait que non-seulement le Canada répond pour le chemin, mais que 100,000,000 d'acres de terres sont mis de côté pour cet objet, abstraction faite de cette grande voie ferrée elle-même et de tous ses profits futurs, route que le Canada construira lui-même et qui sera libre de toutes charges quelconques. Ce sera une bonne et solide garantie pour tous les bénéfices que donnera le chemin en sus de ses dépenses d'exploitation. C'est donc un projet qui doit réussir, et les traits inoffensifs qu'on lance pour le tuer n'auront pas l'effet désiré.”

Et plus loin :

“ Je crois, néanmoins, que, lorsqu'il sera saisi du projet, quand il en comprendra l'importance au point de vue des intérêts de l'empire, quand